



**TERRITOIRES
ZÉRO CHÔMEUR
DE LONGUE
DURÉE**

**LIVRET
DE PRÉSENTATION**

LE PROJET

Objectif

Proposer à **tous** les chômeurs de longue durée volontaires présents depuis plus de 6 mois dans le territoire **un emploi à durée indéterminée**, adapté à leurs savoir-faire et à temps choisi.
Le projet repose sur l'absence totale de sélection.

Principe

Financer ces emplois supplémentaires par le travail fourni et en réorientant les coûts de la privation d'emploi vers ce marché du travail nouveau et complémentaire. S'appuyer sur des **Entreprises à but d'emploi (EBE)**, conventionnées pour créer des CDI au SMIC, à temps choisi.

Préalable

Partir des savoir-faire, des projets et de la capacité d'initiative des demandeurs d'emploi. Répondre aux besoins locaux **non satisfaits**. **Ne pas se substituer aux emplois existants**. Ne pas entrer en concurrence avec les entreprises locales et favoriser le développement économique et la coopération.



- 🕒 **1^{re} étape, 2017-2021: 10 premiers territoires expérimentaux.** Ces territoires ont pour mission centrale de préparer le nouveau mode de financement de l'emploi pour la 2^e étape.
- 🕒 **2^e étape, dès 2017 : mobilisation des territoires volontaires** pour entrer dans l'expérimentation et préparation de ces territoires en vue de l'extension.
- 🕒 **3^e étape :** les territoires expérimentaux apportent une expérience suffisante pour qu'un cahier des charges assez complet permette de **promulguer une loi donnant un « droit d'option »** à tout territoire qui serait en mesure de respecter ce cahier des charges.

L'ASSOCIATION TZCLD

Le projet « Territoires zéro chômeur de longue durée » a été porté pour sa phase de démarrage par **ATD Quart Monde** en partenariat avec le **Secours catholique**, **Emmaüs France**, **Le Pacte civique** et la **Fédération des acteurs de la solidarité** avec, dès le départ, une volonté partagée que la conduite opérationnelle de ce projet puisse être ensuite portée par une organisation ad-hoc.

L'association « Territoires zéro chômeur de longue durée » a ainsi été créée fin 2016 pour animer et développer le projet dans ses différentes étapes. En effet, suite à l'habilitation des 10 territoires expérimentaux par la loi du 29 février 2016, de nombreux territoires volontaires se mobilisent pour mettre en œuvre la démarche.

L'association est présidée par **Laurent Grandguillaume**, **Michel de Virville** et **Patrick Valentin** en sont les vice-présidents et **Bernard Arru** le directeur.

TZCLD a trois missions :

- ④ **Soutenir les territoires habilités**, capitaliser et tirer les enseignements de la première expérimentation pour améliorer la méthode ;
- ④ **Accompagner les territoires volontaires** pour entrer dans la démarche et participer à une deuxième expérimentation ;
- ④ **Favoriser la diffusion du projet** pour obtenir, à terme, la création d'un « droit d'option » par la loi.



Le Fonds d'expérimentation

Constitué en association, le Fonds est administré par un Conseil d'administration réunissant des représentants de l'État, des organisations syndicales de salariés et d'employeurs, des associations de collectivités territoriales, des parlementaires, des comités locaux et autres organismes publics impliqués dans le dispositif.

Il est présidé par **Louis Gallois**, **Michel de Virville** en est le vice-président et **Patrick Valentin** le directeur. Il a notamment pour missions de financer une fraction de la rémunération des personnes embauchées dans les entreprises à but d'emploi, d'approuver les modalités de fonctionnement du comité local et de dresser le bilan de cette expérimentation.

DÉROULEMENT DU PROJET



Fabrique du consensus

Cette phase d'explication du projet et de mobilisation de tous les acteurs du territoire prêts à s'impliquer dans la démarche est décisive. Pour optimiser les chances de réussite d'un tel projet, il est en effet indispensable qu'il soit porté par l'ensemble des élus et mis en débat au sein de la population la plus large possible pour valider la candidature du territoire au plein emploi volontaire.



Rencontre des personnes privées durablement d'emploi (PPDE) volontaires

Il s'agit à ce stade de recenser leurs savoir-faire et leurs envies. Trois questions leur sont posées : Qu'est ce que vous savez faire ? Qu'est ce que vous voulez faire ? Qu'est ce que vous, futurs salariés, acceptez d'apprendre ? Une attention toute particulière est apportée aux personnes en situation d'exclusion qu'il faut parvenir à toucher.

DÉROULEMENT DU PROJET

Recensement des travaux utiles

Le comité de pilotage local et les futures entreprises conventionnées se chargent d'identifier précisément les besoins non satisfaits sur le territoire et présentés comme utiles par les acteurs locaux (habitants, entreprises, institutions...). Ils veillent à ce que les emplois qui seront créés développent la coopération entre les différents acteurs de l'économie locale.



Ouverture d'une ou plusieurs EBE

Une fois les ressources humaines et les emplois attendus identifiés sur le territoire, une ou plusieurs entreprises à but d'emploi sont mises en place pour opérer la connexion entre les deux. Elles se chargent de recruter les demandeurs d'emploi et de prospecter de manière permanente pour continuer de développer l'activité sur le territoire et garantir une offre d'emplois à proportion des besoins de la population.





**TERRITOIRES
ZÉRO CHÔMEUR
DE LONGUE
DURÉE**

LES PARTENAIRES



C'EST ENSEMBLE QUE NOUS FERONS DE L'EMPLOI UN DROIT !



TZCLD.FR



CONTACT@TZCLD.FR